

CHAPITRE 7 : RECOMMANDATIONS

Objectif de ce chapitre :

Présenter des recommandations en termes stratégiques, opérationnelles et générales pour les différents intervenants dans le processus électoral

Ce chapitre comporte:

7.1 Les recommandations pour les citoyens

7.2 Les recommandations pour les organisations de la société civile

7.3 Les recommandations pour les partis politiques

7.1 Les recommandations pour les citoyens/nes

On ne peut pas construire une société en or avec des individus en plomb. De même, il est impossible d'avoir une société démocratique si ses membres ne sont pas éclairés et actifs.

Le mal que constitue la fraude électorale doit son triomphe à l'inaction de nombreux citoyens/nes pourtant animés de bonnes intentions.

La lutte contre la fraude électorale est l'affaire de tous/tes. . La contribution de chacun est importante. À ce titre, chacun doit et peut faire quelque chose pour la réduire voire l'éliminer.

En tant que citoyens/nes vous pouvez et devez :

- Participer au processus malgré les insuffisances et les imperfections car seule votre action déterminée, avisée et organisée fera évoluer

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE AU CAMEROUN

le système. Cela signifie :

- S'inscrire sur les listes électorales
- Prendre des dispositions pour retirer sa carte
- Vérifier de l'effectivité de son inscription sur la liste
- Voter
- Vous informer sur les dispositions légales, réglementaires et techniques qui encadrent le processus électoral.
- Informer les autres citoyens/nes autour de vous afin de leur faire prendre conscience des enjeux et des voies d'actions possibles.
- Soutenir toutes les initiatives et/ou organisations qui agissent véritablement en vue d'une transparence totale du scrutin. Ce soutien peut être :
 - **Matériel** : mettre à disposition des salles pour des réunions, fournir du matériel de bureau, aider à la production de supports de communications (tracts, affiches, banderoles) ;
 - **Financier** : aide financière pour les frais de fonctionnement des organisations, contributions régulières sur des projets ou des activités précises (meeting, conférence, atelier de formation, campagne de sensibilisation,...), contributions aux indemnités des bénévoles ;
 - **Technique** : apporter une expertise technique dans la réalisation des projets, activités ou évènements (en informatique, montage et gestion des projets, formation des bénévoles, collecte des fonds, faire partie des commissions, observation ou surveillance des élections,...)
- Vous constituer en groupe ou comité de vigilance, avec d'autres citoyens/nes le jour de l'élection pour :
 - Veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus
 - S'assurer de la non perturbation des opérations de vote
 - Du dépouillement et de la proclamation sincère des votes exprimés
 - De l'acheminement effectif des résultats au niveau des centres agréés
 - De l'enregistrement sans biais des résultats comptabilisés dans les bureaux de vote

RECOMMANDATIONS

- Répertorier et faire constater les irrégularités ou les fraudes éventuelles
- Communiquer en vue de dénoncer des fraudes ou tentatives de fraudes
- Initier des actions formelle et informelle de dénonciation de la fraude et poursuivre les fraudeurs.

7.2 Les recommandations pour les organisations de la société civile

Pour les organisations de la société civile, en particulier celles qui sont spécialisées sur les questions électorales, de démocratie et de citoyenneté, les élections ont un enjeu spécial. Leur contribution peut être effective dans les éléments ci-dessous :

- Faire le plaidoyer permanent pour obtenir un système électoral consensuel.
- Mettre en place une plate-forme d'échange et de collaboration afin d'assurer :
 - Une coordination des actions d'observation du vote, de sensibilisation de l'opinion publique, de plaidoyer auprès des intervenants dans le processus électoral
 - Un partage d'expériences et d'informations
 - Une éventuelle mutualisation des ressources
- Appuyer les partis politiques dans la formation des scrutateurs/rices
- Vulgariser les outils susceptibles de servir dans la lutte contre la fraude électorale
- Dénoncer systématiquement les tentatives et actions de fraudes constatées
- Initier des actions formelle et informelle de dénonciation de la fraude et poursuivre les fraudeurs.

7.3 Les recommandations pour les partis politiques

Les dispositions à prendre par les partis politiques sont de deux ordres : le stratégique et l'opérationnel.

En terme stratégique, il est important de :

- Faire le plaidoyer permanent pour obtenir un système électoral consensuel.
- Mettre en place des plates-formes entre partis politiques et la société civile en vue de :
 - La coordination des actions de plaidoyer sur le système électoral et de formation des différents intervenants (observateurs, représentants dans les commissions,...) dans le processus électoral
 - La couverture effective de tous les bureaux de vote le jour du vote
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un dispositif de communication de proximité pour indiquer aux citoyens/nes à qui s'adresser en cas de difficulté rencontrée dans le processus
- S'efforcer d'établir un lien voire un cadre de travail permanent avec l'organe en charge de la gestion des élections en vue de :
 - Prévenir des difficultés et de faciliter la participation des électeurs/trices
 - Résoudre ensemble les difficultés survenant dans la gestion quotidienne du processus
 - Se consulter lorsque la situation impose des décisions spéciales ou lourdes de conséquences sur le processus
 - Permettre aux uns et autres de rester fidèles aux prescriptions du code de bonne conduite
- Former longtemps à l'avance les différents représentants dans les institutions ou commissions en charge de la conduite des élections
- Mettre en place des équipes de juristes pour constater formellement les cas de fraudes et instruire des actions de contentieux

RECOMMANDATIONS

- Poursuivre systématiquement au pénal les auteurs de fraude
- Mettre en place un système de communication qui permette de dénoncer et mettre fin à des actions de fraudes électorales
- Mutualiser les ressources techniques, humaines, matérielles et financières.

En terme opérationnel, il est indispensable de :

- Former à l'avance les représentants/es dans les commissions de travail de l'organe de gestion des élections
- S'assurer de la viabilité des sites sur lesquels les opérations de vote sont prévues
- S'assurer longtemps à l'avance de l'intégrité des listes électorales
- S'assurer de l'absence de bureaux fictifs
- Munir si possible les représentants dans les bureaux de vote d'outils qui permettent de capitaliser les éléments de fraude constatés. Ceci suppose de s'approprier les éléments du chapitre sur les outils opérationnels
- Mettre en place des organisations locales décentralisées de supervision des votes
- S'assurer longtemps à l'avance des voies et moyens de communication à l'intérieur des centres de vote, entre les centres de vote et les QG.

De telles dispositions prises à temps, contribuent assurément à une réduction significative de la fraude électorale et par la même occasion à une amélioration du processus électoral, une plus grande participation des citoyens/nes et une consolidation de la démocratie au Cameroun.